

Castelnaudary

La difficile gestion quotidienne d'un cimetière

Comment se gère un cimetière au quotidien ? Éléments de réponse avec Sylvie Meunier, responsable du service des cimetières à Castelnaudary, au lendemain de la fin du chantier du Jardin des souvenirs du cimetière Ouest.

Sylvie Meunier est responsable du service des cimetières, à Castelnaudary. Son poste, sous le commandement des affaires générales de la mairie, n'est pas de tout repos tant la législation est rigoureuse.

Travailler pour un cimetière peut prêter à faire sourire. « Souvent, on ne me croit pas quand je dis que j'ai beaucoup de boulot », raconte Sylvie Meunier. Pourtant, il s'agit, pour cette employée de la Fonction publique territoriale, de se charger de la vente de concessions (le gros de son travail étant de les récupérer), de suivre de près tous les travaux qui interviennent sur le cimetière, de s'occuper de la reprise de concessions à l'état d'abandon ainsi que des tombes indigentes (terrain commun où sont inhumées les personnes qui ont peu de moyens).

Respect des morts pour la France

« Aujourd'hui, nous gérons les indigents avec beaucoup plus d'humilité qu'à une époque », explique Sylvie Meunier. « Ce ne sont plus des fosses communes mais bien des espaces délimités. Heureusement, maintenant, il y a de moins en moins d'indigents ». Cela dit, ces terrains peuvent être repris par la commune au bout de cinq ans,



Le cimetière Ouest de Castelnaudary possède seize cavurnes en pupitre (ou concessions réduites, souvent à ras le sol), sur lesquelles une famille peut se recueillir. Ces espaces peuvent recevoir jusqu'à quatre urnes.

comme le stipule la législation mais, à Castelnaudary, cette durée est repoussée. « Dans les cas de reprise, on récupère les restes mortels dans des reliquaires et on les dépose à l'ossuaire. À Castelnaudary, l'ossuaire a été élaboré en 2002, quand nous avons fait le nouveau cimetière », dit-elle.

En ce qui concerne la reprise des tombes des morts pour la France, la loi oblige les communes à attendre 50 ans. « À Castelnaudary, on a décidé de ne pas toucher à ces tombes », souligne l'employée municipale.

Un travail de recherches

Sylvie Meunier reconnaît que dans ce métier, l'on n'est pas à l'abri d'émotions. « On ne s'habitue jamais et parfois, il s'agit de personnes que l'on connaît », avoue-t-elle. Émotions même pour des inconnus et notamment les indigents, à la simple pensée de ce qu'a pu être leur vie...

Dans son service, on enregistre les décès, bien sûr, mais on s'occupe également du bon respect du règlement du cimetière, de son entretien, de la délivrance des diverses autorisations : inhumation,



Au premier plan, une fontaine où les cendres peuvent être dispersées et le columbarium, au second plan.

exhumation, réduction de corps (restes mortels placés dans un reliquaire pour faire de la place dans un caveau). « À chaque fois qu'il faut sortir un cercueil, il faut la présence de la police municipale et quand on ouvre un caveau, il faut une autorisation et la présence du personnel habilité », précise Sylvie Meunier.

Parfois, un vrai travail de fourmi est requis notamment quand il faut retrouver une famille dont la concession est quasi abandonnée. « On peut alors travailler avec l'état civil, les archives, les notaires, les hôpitaux voire des généalogistes.

Mais cela coûte cher. On peut aussi faire appel à nos connaissances. Il arrive que l'on ne retrouve pas les familles ou que l'on soit confrontés à des problèmes familiaux. Dans ces cas-là, on ne peut rien faire », regrette-t-elle.

Un Jardin des souvenirs

À Castelnaudary, l'on ne connaît pas les problèmes auxquels peuvent se confronter d'autres villes ou agglomérations en France, comme le problème de places. « On a beaucoup investi depuis 2002. On travaille dans de bonnes conditions et notre politique est de tout faire pour éviter que cela arrive », continue la responsable du service.

En effet, la commune possède trois cimetières s'étendant sur une superficie de 74 652 m² : Est, Les Crozes et Ouest, ce dernier ayant donc été agrandi en 2002. « Pour un agrandissement, il faut un commodo et un incommodo, avance-t-elle, (à savoir une enquête pour montrer les avantages et inconvénients d'un projet, ndlr), une recherche sur les sols et répondre aux critères de la législation ». Le mercredi 21 octobre, Sylvie Meunier, son équipe ainsi que M. Taurines, élu chargé des cimetières, ont terminé le Jardin des souvenirs : un espace où se trouvent le co-

lumbarium (casiers destinés à recevoir des urnes), les cavurnes (ou concession réduite : caveau enterré au niveau du sol conçu pour placer les réceptacles de cendres) et les fontaines (cavité dans lesquelles les cendres sont dispersées). À savoir, les cavurnes et les columbariums suivent la même législation que les concessions. En déambulant dans les allées du cimetière Ouest, son monde quotidien, Sylvie Meunier montre l'espace où sont inhumés des légionnaires. Plus loin, le dépositaire ou caveau provisoire qui accueille les cercueils en attente de concessions... Un autre monde que notre vie ne soupçonne même pas.

Lætitia Benoit

Quelques chiffres

- 20 % des places réservées aux personnes venant hors de Castelnaudary
- Superficies des carrés (divisions) : 2 m², 3m50, 4m50 et 5m50.
- 131 terrains libres et 16 carrés au cimetière Est
- 339 terrains libres et 16 carrés au cimetière Ouest
- À ce jour, 1250 concessions acquises au cimetière Est, 2043 à l'Ouest et 30 aux Crozes.



CITROËN DOUBLE LE SUPER BONUS ET VOUS PROPOSE 90 JOURS D'OFFRES HISTORIQUES

www.citroen.fr

Nemo VU HDi Business
jusqu'à
3 500 € HT
d'Avantage Client⁽¹⁾
Prime Verte incluse*
+1 000 € Super Bonus
Gouvernemental**

Berlingo VU HDi Business
jusqu'à
5 000 € HT
d'Avantage Client⁽²⁾
Prime Verte incluse*
+1 000 € Super Bonus
Gouvernemental**

Jumper VU HDi Business
jusqu'à
7 000 € HT
d'Avantage Client⁽³⁾
Prime Verte incluse*
+1 000 € Super Bonus
Gouvernemental**

Jumpy VU HDi Business
jusqu'à
6 000 € HT
d'Avantage Client⁽⁴⁾
Prime Verte incluse*
+1 000 € Super Bonus
Gouvernemental**



CITROËN préfère TOTAL

CITROËN, PARTENAIRE DES PROFESSIONNELLS DEPUIS 90 ANS

SÉRIE SPÉCIALE BUSINESS AVEC CLIMATISATION - RADIO CD - RADARS DE RECUL - KIT MAINS LIBRES BLUETOOTH®

CRÉATIVE TECHNOLOGIE



(1) Avantage Client composé, pour l'achat d'un Citroën Nemo HDi 70 BV5 Business neuf, d'une économie de 2 150 € HT sur le Tarif VU du 01/10/09 additif au Tarif VU du 01/07/09, de 1 000 € HT de Prime Verte Citroën pour la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse et de 350 € HT d'Avantage Équipement : Citroën Nemo HDi 70 BV5 Business disponible à 13 300 € HT par rapport à un Citroën Nemo HDi 70 Club avec options radars de recul et Kit Mains Libres Bluetooth® à 13 650 € HT sur le Tarif VU du 01/10/09 additif au Tarif VU du 01/07/09. (2) Avantage Client composé, pour l'achat d'un Citroën Berlingo HDi 75 Business neuf, d'une économie de 3 520 € HT sur le Tarif VU du 01/10/09 additif au Tarif VU du 01/07/09, de 1 000 € HT de Prime Verte Citroën pour la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse et de 480 € HT d'Avantage Équipement : Citroën Berlingo HDi 75 Business disponible à 15 800 € HT par rapport à un Citroën Berlingo HDi 75 Club avec options radars de recul, régulateur/limiteur de vitesse et Connecting Box à 16 280 € HT sur le Tarif VU du 01/10/09 additif au Tarif VU du 01/07/09. (3) Avantage Client composé, pour l'achat d'un Citroën Jumper 30 L1H1 HDi 100 Business neuf, d'une économie de 5 550 € HT sur le Tarif VU du 01/10/09 additif au Tarif VU du 01/07/09, de 1 000 € HT de Prime Verte Citroën pour la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse et de 450 € HT d'Avantage Équipement : Citroën Jumper 30 L1H1 HDi 100 Business disponible à 23 300 € HT par rapport à un Citroën Jumper 30 L1H1 HDi 100 Club avec options radars de recul, Kit Mains Libres Bluetooth® et régulateur de vitesse à 23 750 € HT sur le Tarif VU du 01/10/09 additif au Tarif VU du 01/07/09. (4) Avantage Client composé, pour l'achat d'un Citroën Jumpy 1000 L1H1 HDi 90 Business neuf, d'une économie de 4 470 € HT sur le Tarif VU du 01/10/09 additif au Tarif VU du 01/07/09, de 1 000 € HT de Prime Verte Citroën pour la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse et de 530 € HT d'Avantage Équipement : Citroën Jumpy 1000 L1H1 HDi 90 Business disponible à 21 250 € HT par rapport à un Citroën Jumpy 1000 L1H1 HDi 90 Club avec options radars de recul, régulateur/limiteur de vitesse et Connecting Box à 21 780 € HT sur le Tarif VU du 01/10/09 additif au Tarif VU du 01/07/09. * Prime Verte Citroën de 1 000 € HT pour la reprise d'un véhicule utilitaire de plus de 8 ans destiné à la casse cumulée avec le ** Super Bonus Gouvernemental de 1 000 € dans le cas d'une reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. *** Prix décerné à Hanovre par un jury composé de journalistes représentant 20 pays européens. (1)(2)(3)(4) Offres valables du 15/09/09 au 15/12/09 non cumulables, réservées aux professionnels pour un usage professionnel (hors loueurs et flottes) dans le réseau Citroën participant.